

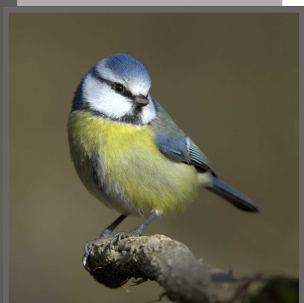
Les Amis du Parc Naturel Régional des Ardennes

BULLETIN D'INFORMATION N° 19

MARS 2014



Les Amis du Parc se proposent de rassembler associations et particuliers qui se sentent solidaires des valeurs inscrites dans la charte du Parc Naturel Régional des Ardennes.



La mésange bleue est tétrachromate ?????

Samedi 15 mars 2014 à 9h30

Assemblée générale

au Musée de la Métallurgie à Bogny sur Meuse

À la rencontre de la filière bois

Mais oui, elle existe bien cette filière bois, cette ardennaise, dont les plus anciens d'entre nous entendent parler depuis plusieurs décennies.

Rendons-nous à la base de loisirs du Faucon, à Nohan-sur-Semoy, à la sortie du village en allant vers Les Hautes-Rivières.

En bordure de route nous apercevons un chalet tout en bois, destiné à héberger une famille, notamment pour un séjour touristique.

Que voilà une belle alternative à ces disgracieux mobil-home, si abondamment répandus en certains lieux touristiques, au plus grand détriment des splendides paysages au cœur desquels ils sont stationnés durablement !

Chaque stade de la réalisation, est ancré dans nos Ardennes, et plus particulièrement dans le Parc naturel régional des Ardennes ou ses prolongements.

Ce sont en effet des personnes du territoire qui, dans le cadre du Groupement d'Économie Solidaire COPELIS ont créé et développent une activité

d'Éco construction, objet de l'entreprise « Acacia Construction », implantée à Signy-le-Petit (bordure nord-ouest du Parc naturel), et dirigée par David LEROY.

C'est là qu'ont été débités et façonnés les différents éléments constitutifs de la structure et de l'habillage du bâtiment, avant d'être transportés et assemblés sur place par le même personnel.

Quant à la matière première, ce sont des arbres qui proviennent du massif forestier ardennais. Les opérations de sciage et de séchage ont été exécutées dans le Parc naturel bordier du Viroinval, aux environs de Nismes.

Il s'agit d'un mode opératoire transitoire. En effet, « Acacia Construction » n'est pas encore en mesure - avec ses équipements actuels - de traiter cette phase de la production conformément à toutes les exigences du label « éco construction ». L'étude est en cours pour procéder aux différents investissements qui le permettront.



Insistons enfin sur le fait que le personnel de l'entreprise se compose, conformément à la vocation et à l'organisation de l'Économie Solidaire, d'hommes et de femmes écartés antérieurement du marché du travail, et là temporairement pour être épaulés dans tous les domaines qui leur permettront un retour normal à l'emploi.

Elle existe donc bien cette filière bois, et nous montre ici un triple visage, environnemental, économique et humain.

(À voir, article paru dans l'Ardennais du 26 février 2014, en page 14 « un chalet écologique en bois au camping du Faucon »)

Stanislas WIATR
stanislas.wiatr@orange.fr

Biodiversité

Les Flamands bientôt obligés d'aller en Ardenne pour observer la nature ?

Le recul de la biodiversité en Flandres dégrade les possibilités d'éducation de la nature, selon un communiqué du Bureau des Guides.

De nombreuses espèces ont disparu et ne peuvent tout simplement plus être observées dans le nord de la Belgique.

Le Bureau des Guides, organisateur de stages, de classes vertes et d'excursions sur des thèmes liés à la nature, tire la sonnette d'alarme dans un communiqué. Le recul de la biodiversité en

Région flamande atteint un tel point que certains stages nature ne présentent plus grand intérêt.

«Un stage sur les papillons de jour, en Flandres, avec un minimum de pratique, une identification d'espèces de papillons sur le terrain ? Cela aura bientôt autant de sens qu'un stage sur les phoques à la Baraque Fraiture !, » affirme le Bureau des Guides.

En Ardenne où se trouve 75% des espèces de la faune belge, de nombreux stages seront donc organisés en néerlandais.

Le problème ne se limiterait pas à l'observation des papillons. « Pour un grand nombre de thèmes nature, en Région flamande, des stages

avec activités sur le terrain ne peuvent plus reposer sur une base réelle ».

Parmi les observations du Bureau de la biodiversité en Flandres, on peut retenir que les castors ne construisent que peu de barrages, que les blaireaux, les cerfs, les batraciens et les reptiles sont devenus rares et que la faune papillon de jour est devenue très banale et avec très peu d'individus.

À l'inverse en Ardenne, on observe que les castors construisent des barrages très spectaculaires, que les blaireaux et les cerfs sont présents en grand nombre et que la faune papillon reste très riche et variée.

www.bureaudeguides.eu
www.guidesoffice.eu



« Mange selon la hauteur de ton sac à provisions, marche selon la largeur de ton pas »
(Proverbe tibétain)

Zéro pesticide

La commune de Les Hautes-Rivières a reçu le label Zéro pesticide, récompensant son engagement à ne plus utiliser de produits chimiques dans l'entretien de ses espaces verts.

Mise en place par la Ré-

gion Champagne-Ardenne, en 2011 par la Fédération régionale contre les organismes nuisibles de Champagne-Ardenne, cette démarche vise à préserver les nappes phréatiques du territoire.

Les Hautes-Rivières est la

première commune des Ardennes à avoir rempli son engagement écologique.

L'ARDENNAIS du 16 janvier 2014 en page 13



Rendez-vous du Parc 2014

Le guide des Rendez-vous du Parc 2014 est sorti...

Pour découvrir le Patrimoine naturel et culturel, et sensibiliser le public aux questions d'éco-citoyenneté,

le Parc naturel régional des Ardennes vous propose, de mars à novembre, ses « Rendez-vous » : visites guidées par des professionnels et passionnés du territoire, conférences-débats, manifes-

tations culturelles...

Une manière originale de parcourir des sites privilégiés, riches d'histoires et de mystères.

« Une autre vie s'invente ici. »

Les sorciers de la Cave à Bosseaux



Entre Saint-Marcel et Sury se trouve un petit étang connu sous le nom de Cave à Bosseaux. Jadis

cette fosse était habitée par des sorciers. Malheur à ceux qui s'approchaient de cet endroit, ils disparaissaient pour toujours. Les redoutables lutins s'en saisissaient et les noyaient dans l'étang.

Ces « pie-pie-van-van » possédaient quelques têtes de bétails qu'ils confiaient à la garde du pâtre communal. Un jour, celui-ci résolut d'aller réclamer son salaire aux habitants de la Cave à Bosseaux.

Moitié tremblant, il se dirigea vers cet endroit. Mal lui en prit, car lui aussi ne reparut jamais. Plus prudent, son successeur se garda

bien d'aller chercher son dû.

Mais il n'y perdit rien : un beau jour, l'une des vaches des pie-pie-van-van lui arriva, portant suspendue à l'une de ses cornes une bourse renfermant la somme qui lui était destinée.

Cette fosse fut, pendant longtemps, un objet de terreur pour les habitants de la région.

Aujourd'hui encore, les enfants qui passent par là se tiennent à une fort grande distance de cet étang réputé ensorcelé.

Albert Meyrac

« Tout ce que nous voyons est superbe, les Ardennes sont un enchantement. »

Victor Hugo

A 304

Une association a fait plier l'État en obtenant du tribunal administratif l'arrêt du chantier. Élus et entrepreneurs crient au scandale. Le prix à payer pourrait être colossal.

In vraisemblable. En découvrant que le chantier de l'A304 était grandement menacé par une décision du tribunal administratif de Châlons, les élus, décideurs et patrons (champ)ardennais se sont égarés.

Apprenant que le tribunal avait donné raison à l'Association France Nature Environnement, confirmé que la loi sur l'eau n'avait pas été respectée, et annulé l'arrêté préfectoral de 2011 engageant les travaux, le président du conseil général Benoit Huré avait fait part

de son inquiétude.

Son homologue de la Région, Jean-Paul Bachy, a évoqué un gâchis et une catastrophe. Le président du conseil régional, deuxième plus gros financeur de l'A 304, a tonné : « Nous n'avons même pas eu connaissance de ce recours, ce n'est pas correct. Ce chantier a fait l'objet de longues années d'études...Cela me paraît surréaliste, pour un tronçon problématique bien identifié, (zone humide dans la vallée de la Sormonne) on arrête tout. »

Les personnes contactées ont dit leur surprise de voir épinglée la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, maître d'œuvre) dont on pointe plutôt la méticulosité,



voire la lenteur des procédures. Un responsable confie : « L'accumulation de réglementations sur les zones boisées, sur les zones humides, sur les terres agricoles, etc. est devenue très complexe? Ce qui est sûr concernant l'A304, c'est que le projet est bâti sur la prise en compte de l'environnement. Jamais un écologue (responsable du respect de l'environnement sur le chantier) n'a eu autant de pouvoir... À suivre

Agenda des Amis

Marchés de Pays

Dimanche 2 mars
« Les écaillettes »
à Monthermé
AG de la SHNA

Samedi 15 mars
Ass Générale
des Amis du Parc
À Bogny sur Meuse

Commission
Communication
19 mars à 18 h
À Hargnies

Vendredi 26 mars
15h à 20h00
à Renwez



Vendredi 14 mars
15h à 20h00
à Maubert Fontaine

Vous pouvez télécharger les précédents bulletins d'information
sur notre site : www.amisparcardennes.org



Appel à cotisation 2014

Madame, Monsieur,

Pour poursuivre nos activités et atteindre les objectifs que notre association s'est fixée pour cette année, nous nous appuyons sur l'engagement de nos adhérents. Ces cotisations constituent la traduction de votre engagement dans la vie de notre association. C'est pourquoi je m'adresse à vous pour solliciter le versement de votre cotisation 2014.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président Stanislas WIATR

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Responsable légal pour les personnes morales (association, entreprises,...)

Structure* :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax : Courriel :

N° SIRET* :

Mandate* Mme ou Mr pour participer aux activités de l'association

*Si nécessaire

Adhésion :

Personne physique : 10 €

Personne morale (association, entreprise,...) : 25 €

Règlement de ma cotisation pour un montant de €

- Par chèque à l'ordre de « Les Amis du Parc Naturel Régional des Ardennes »
- Par virement - Coordonnées pour règlement par virement : Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne
IBAN : FR76 1513 5205 9008 0003 6478 481
BIC : CEPFRPP513

Fait à : Le :

Signature :

Association « Les Amis du Parc Naturel Régional des Ardennes »

91 place de Launet

08170 HARGNIES - amisparcardennes@gmail.com - www.amisparcardennes.org

Les chèques sont à envoyer à :

Bernard Masson, 7 rue des Forges, Linchamps, 08800 Les Hautes-Rivières

